



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 12 octobre 2020**

**Sessione di u 12 di ottobre di u 2020**

**Rapport N° 2020-9**

**Raportu N° 2020-9**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire</b>
<b>Oggetu :</b>	Disignazione di u riprisintantu di a Camera di i Territorii in u COPIL Ecumunia Suciiale è Sulidaria

Sur la base de la délibération n°19-471 de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2019, approuvant le cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ess) en Corse, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage afin d'impliquer les territoires dans sa définition.

Placé sous la présidence du Président du Conseil Exécutif de Corse avec la participation du Président de l'ADEC, il a été décidé de créer un comité de pilotage afin d'impliquer les territoires dans la mise en œuvre de ce cadre de référence. Ce COPIL regroupe les services de la Collectivité de Corse, ceux des agences et offices, les services de l'Etat, un représentant du CESEC de Corse, un représentant des chambres consulaires, un représentant de la Chambre des Territoires, un représentant de l'Assemblée de Corse, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la CRESS Corsica et des représentants de chacun de ses collèges et plus largement différents financeurs (CAPI, Banques des territoires...).

Il a vocation à être l'instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse. Il se réunit au minimum une fois par an. Il sera également membre et/ou représenté au sein du Comité régional de suivi des fonds européens. A ce titre, il doit pouvoir rendre un avis sur l'adoption, les modifications et les orientations stratégiques des programmes européens et de leurs documents satellites (stratégie de communication, plan d'évaluation, 3S, etc.).

L'objet du présent rapport est de procéder à la désignation d'un représentant qui aura pour mission d'une part, de faire remonter au sein de ce COPIL les travaux de la Chambre des Territoires - en particulier ceux de sa Commission Economie circulaire - qui s'était fixé comme objectif d'intégrer la question de l'ESS dans ses réflexions et d'autre part, de présenter devant la Chambre des Territoires réunie en plénière l'état d'avancement des travaux de ce COPIL.

Par ailleurs, il vous est proposé d'organiser une réunion spécifique de présentation des quatre groupes de travail ESS qui ont déjà été mis en place afin que vous puissiez en amont de la présentation en COPIL, prendre connaissance du rapport de synthèse produit par ces groupes de travail. J'ai en effet, souhaité que, sur cette question importante de l'économie sociale et solidaire, les territoires soient étroitement associés en amont de toute orientation stratégique que la Collectivité de Corse sera amenée à définir afin de l'amender et l'adapter au plus près des spécificités de chaque territoire.

Aussi, je vous propose que nous fixions ce jour une date dans le courant de première semaine de novembre, mois de l'ESS au niveau national. Nous pourrions le cas échéant la faire coïncider avec une réunion de la Commission économie circulaire.

**Vi pregu di deliberà ne**  
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.